Frais de justice applicables à la procédure de règlement des petits litiges

Málta

Introduction

Les frais applicables à cette procédure sont les suivants:
tarif A du deuxième barème de la législation secondaire 380.01, Règles relatives au tribunal des petits litiges
article 2 du tarif B du chapitre 12 des lois de Malte, Code de l'organisation et de la procédure civile.
Le paiement des droits de greffe ne peut pas être effectué par voie électronique.

Quels sont les frais applicables?

Formulaire A - Formulaire de demande
Formulaire C - Formulaire de réponse
Formulaire D - Certificat relatif à une décision rendue dans le cadre de la procédure européenne de règlement des petits litiges

Combien devrai-je payer?

Formulaire A - Formulaire de demande: 40,00 EUR pour le greffe et 7,20 EUR pour la notification de chaque défendeur.
Formulaire C - Formulaire de réponse: 25,00 EUR pour le greffe et 7,20 EUR pour la notification
Formulaire D - Certificat relatif à une décision rendue dans le cadre de la procédure européenne de règlement des petits litiges: 20,00 EUR pour le greffe

Que se passe-t-il si je ne paie pas les frais de justice à temps?

Le formulaire ne sera traité qu'après le paiement.

Comment puis-je payer les frais de justice?

Il est possible de payer les frais de justice sur le compte bancaire suivant:

Nom du titulaire du compte	AGENCE POUR LES SERVICES JUDICIAIRES
IBAN (compte bancaire international)	MT94VALL22013000000050011428265
Clé de la Banque nationale	CODE GUICHET 22013
Numéro de compte	50011428265
Code BIC/SWIFT	VALLMTMT
Nom de la banque	BANK OF VALLETTA
Adresse de la banque	VALLETTA BRANCH REPUBLIC STREET VALLETTA
Devise du compte	Euro

Que dois-je faire après le paiement?

Présenter un reçu délivré par la banque par laquelle la transaction a été effectuée.

Dernière mise à jour: 05/10/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.